

LA VIE ECONOMIQUE

- [Budget 2015 : ce que prévoit le gouvernement](#)
- [Rungis, Orange... Ces entreprises que l'Etat pourrait vendre](#)
- [Le projet de budget français pourrait être retoqué par Bruxelles](#)
- [Les chômeurs qui retravaillent vont être indemnisés plus longtemps](#)
- [La prime aux petites retraites versée en 2015](#)
- [La Poste : plus forte hausse tarifaire de son histoire au 1^{er} janvier](#)
- [Bercy annonce un superbonus pour l'achat de véhicules propres](#)
- [1,1 milliard, c'est le surcoût des guerres menées par la France en 2014](#)
- [La prime pour l'emploi et le RSA bientôt fusionnés ?](#)
- [Gérard Larcher, 100 % Sénat](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Budget de la Sécu : "Faire des enfants va bientôt devenir un luxe"](#)
- ["Si vous n'entendez pas crier, c'est que nous ne faisons pas d'économies" \(Hollande\)](#)
- [Les mutuelles réclament en vain une baisse des taxes sur les contrats santé](#)
- [Pharmaciens, notaires, kinés : la colère des professions réglementées](#)
- [Arrêts maladie : contrôles renforcés chez les fonctionnaires](#)

FISCALITE

- [La taxe de séjour serait finalement relevée pour les hôtels de luxe](#)
- [Non, les PME et ETI ne sont pas plus taxées que les grandes entreprises](#)
- [Redevance télé : Hollande prône "une assiette plus large et plus juste"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [L'UFC-Que Choisir inaugure la loi sur les actions de groupe](#)
- [La justice sanctionne la CGT dans l'affaire du comité d'entreprise d'EDF](#)
- [Euro Disney se recapitalise à hauteur d'un milliard d'euros](#)

DERNIERE MINUTE

- [Le déficit de l'État s'est à nouveau creusé fin août](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Budget 2015 : ce que prévoit le gouvernement

Le 01/10/14, par les voix de M. Sapin, ministre des Finances, et M. Eckert, secrétaire d'Etat au Budget, le gouvernement a présenté le budget de l'Etat pour 2015.

Les principales annonces :

01)- Réaliser 21 milliards d'euros d'économies « sur la progression de l'ensemble de la dépense publique », qui comprend également la protection sociale et les collectivités locales. L'effort d'économies de l'Etat et de ses agents est chiffré à 7,7 milliards d'euros.

02)- Les prévisions du déficit public. Pour 2015 : 4,3 % du PIB (produit intérieur brut) ; 2016 : 3,8 % du PIB ; 2017 : 2,8 % du PIB.

03)- Création de 51 000 postes en 2014, de 87 000 en 2015. Comment ? Surtout grâce à l'emploi non marchand, « selon les hypothèses macro-économiques sur lesquelles se base son projet ». **L'exécutif** : « [Quant à l'emploi marchand, il] reculerait de nouveau en 2014 et repartirait à la hausse en 2015 grâce à la reprise de l'activité et aux effets conjugués du CICE et du pacte de responsabilité et de solidarité ».

04)- Augmentation de la taxe du diesel de deux centimes par litre. **L'exécutif** : « Le financement des dépenses de mobilité des contrats de plan Etat régions sera assuré par l'AFITF (l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, Ndlr), qui bénéficiera du péage de transit et du produit d'une augmentation de 2 centimes par litre de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) sur le diesel ».

05)- Stabilisation du taux de prélèvement obligatoire jusqu'en 2017. Les impôts, taxes et cotisations sociales des ménages et entreprises devraient atteindre : en 2014 : 44,7 % du PIB ; en 2015 : 44,6 % du PIB ; en 2016 : 44,5 % du PIB et en 2017 : 44,4 % du PIB.

06)- La dépense publique devrait refluer de façon régulière, hors crédits d'impôts accordés. Les estimations : 2014 : 56,5 % du PIB ; 2015 : 56,1 % du PIB ; 2016 : 55,5 % du PIB ; 2017 : 54,5 % du PIB.

07)- L'Etat va céder 4 milliards d'actifs. **M. Sapin** : « Au moins quatre milliards d'euros de cessions d'actifs seront mis au service du désendettement de la France l'année prochaine ».

08)- La France demande que l'Europe prenne ses responsabilités. **M. Sapin** : « L'Europe doit elle aussi prendre ses responsabilités dans toutes ses composantes [face à la croissance chancelante et au risque de déflation]. La Banque centrale européenne fait [des choses, ndlr], elle a décidé, elle met en œuvre, ça a des effets. Que faisons-nous du point de vue budgétaire ? [...] Est-ce qu'on continue exactement comme avant au moment où il fallait lutter contre les dettes publiques accumulées et les risques d'éclatement de la zone euro ? Ou devons-nous agir en fonction de la situation actuelle pour retrouver cette croissance indispensable ? [...] Ce sont les questions qui sont posées à chacun de nos pays, aux pays en situation excédentaire parce qu'ils ont eu le courage ou parce que des gouvernements précédents ont eu le courage de mener des réformes indispensables ». Avant de conclure sur le sujet en déclarant que la France et les pays déficitaires devaient certes continuer de réduire leurs déficits, « mais à quel rythme ? ».

09)- Remplacement du crédit d'impôt développement durable par le crédit d'impôt pour la transition énergétique. Coût chiffré : 930 millions d'euros pour l'Etat au cours des deux prochaines années. Dans le détail, selon **l'exécutif** : « Le coût de la mesure s'élève à 230 millions d'euros en 2015 et 700 millions d'euros en 2016 ».

10)- Augmentation de la redevance télévision. En métropole : 3 euros (soit 136 euros). Outre-mer : 1 euro (soit 86 euros). **L'exécutif** : « Cette recette sera en partie affectée à la société TV5 Monde, en remplacement de la subvention actuellement versée. [...] Cette hausse, supérieure à ce qui était attendu, intègre d'une part la revalorisation mécanique liée à l'inflation (+ 1 euro) et d'autre part une revalorisation exceptionnelle de 2 euros ».

[Retour au sommaire](#)

Le Haut conseil des Finances publiques, organisme indépendant du gouvernement et « sorte de juge de paix de la crédibilité budgétaire », a aussitôt réagi. Il a qualifié le projet de budget 2015 de « vacillant » et « d'optimiste » en ce qui concerne la croissance. **Le Haut conseil** : « La prévision de croissance de 1 % paraît optimiste. Elle suppose en effet un redémarrage rapide et durable de l'activité que n'annoncent pas les derniers indicateurs

conjuncturels. En outre, le scénario du gouvernement présente [...] plusieurs fragilités touchant au dynamisme de l'environnement international et de la demande intérieure ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141001.CHA8329/budget-2015-le-gouvernement-veut-discipliner-les-depenses.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141001_NLCHAUCTU10H- -budget-2015-ce-qu-il-faut-retenir-des-annonces-du-gouvernement#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141001](http://www.challenges.fr/economie/20141001.CHA8329/budget-2015-le-gouvernement-veut-discipliner-les-depenses.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141001_NLCHAUCTU10H- -budget-2015-ce-qu-il-faut-retenir-des-annonces-du-gouvernement#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141001)

(Source : www.challenges.fr du 01/10/2014, avec AFP)

● Rungis, Orange... Ces entreprises que l'Etat pourrait vendre

Lors de la présentation du budget de l'Etat, **M. Sapin**, ministre des Finances, a annoncé que l'Etat allait céder 4 milliards d'actifs (point 07 de l'article précédent). **Quelles possibilités parmi les 70 entreprises dans lesquelles l'Etat possède des participations ?** Gardons à l'esprit qu'il s'agit d'hypothèses. **Les probables : La Française des Jeux**, dont l'Etat possède 72 % des actions, et qui vaut entre 1,3 et 2 milliards d'euros. La vente de 20 % du capital, sous forme d'une introduction en bourse, par exemple, rapporterait entre 260 et 400 millions d'euros à l'Etat. **Les aéroports** : C'est déjà commencé, avec la vente de 49 % du capital de l'aéroport de Toulouse (gains attendus : 150 millions d'euros). D'autres vont suivre, comme Nice et Lyon (gains attendus : plusieurs centaines de millions d'euros). **Semmaris** : C'est la société qui gère le marché de Rungis. L'Etat a déjà vendu un tiers de ses actions. Il en détient encore 33 % (gains attendus : dans les 50 millions d'euros). **Les possibles** : L'Etat peut également céder des parts dans de grandes entreprises, comme il l'a déjà fait en 2013 avec **Safran, Airbus, Aéroports de Paris**), pour un gain total de 1,9 milliard d'euros. En 2014, il a déjà cédé 1 % d'**Airbus** (gains empochés : 451 millions d'euros) et 3,1 % de **GDF Suez** (gains empochés : 1,5 milliard d'euros). Il peut continuer. Son souci : ne pas passer les seuils qui lui garantissent le contrôle sur l'entreprise. Des exemples : **Orange, GDF Suez** (bien qu'il ne détienne plus que 33,6 % du capital), **EDF** (bien cotée, et dont il détient 84 %. Le risque est qu'il perde le contrôle total sur l'énergie nucléaire). **Les compliquées : Renault, Air France**. Difficile de céder des services publics, comme **la SNCF et La Poste** (bien que pour cette dernière, l'Etat l'ait déjà transformée en société anonyme, « préambule à la privatisation »). Cet argent servira-t-il uniquement à désendetter la France, comme l'affirme M. Sapin, ou ne sera-t-il pas plutôt indirectement réinvesti ? La décision appartient à **François Hollande** qui expliquait, en septembre 2014 : « L'Etat va utiliser le produit des cessions dont il est actionnaire pour investir un milliard dans la construction de logements intermédiaires ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141002.OBS1004/rungis-orange-ces-entreprises-que-l-etat-pourrait-vendre.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20141002_NLNOACTU17H- -francaise-des-jeux-rungis-orange-ces-entreprises-que-l-etat-pourrait-vendre#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20141002](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141002.OBS1004/rungis-orange-ces-entreprises-que-l-etat-pourrait-vendre.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20141002_NLNOACTU17H- -francaise-des-jeux-rungis-orange-ces-entreprises-que-l-etat-pourrait-vendre#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20141002)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 02/10/2014, Donald Hebert)

[Retour au sommaire](#)

● Le projet de budget français pourrait être retoqué par Bruxelles

Une source européenne, anonyme dans l'article, a expliqué, le 03/10/14, que la France pourrait être contrainte, par la Commission européenne (CE), à revoir son budget. **Motif ?** Ce projet prévoit un net dérapage des finances publiques. **La source** citée par Le Point : « Le projet de loi de finances va être présenté d'ici au 15 octobre à la Commission européenne. Il y a une forte probabilité pour qu'il soit rejeté, ce qui va accentuer les tensions entre la France et l'Allemagne ». **Le Point** : « Depuis l'an dernier, la Commission européenne dispose d'un droit de regard sur les budgets des pays de la zone euro, et peut exiger des changements s'ils ne sont pas conformes aux objectifs de déficit ou aux recommandations économiques adressées aux États au printemps. Si la Commission constate des manquements graves, elle peut demander au Parlement du pays concerné de lui présenter un projet de budget révisé. Son principal critère est de juger si le texte traduit bien les efforts du pays sur le chemin de la réduction de son déficit ». Or, en ce qui concerne son déficit public, en repoussant son objectif de repasser sous la barre des 3 % de 2015 à 2017, la France s'expose « en théorie à des sanctions financières, sauf si elle obtient un nouveau délai ». Le gouvernement va demander ce délai, en avançant « des circonstances exceptionnelles ». Cependant, il ne semble pas bénéficier d'un soutien important de la part

des autres partenaires européens, hormis l'Italie. **Matteo Renzi**, chef du gouvernement italien, le 03/10/14 : « *Je préfère une France avec [le président François] Hollande et [le Premier ministre Manuel] Valls et 4,4 % de déficit plutôt que Marine Le Pen* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/le-projet-de-budget-francais-pourrait-etre-retoque-par-bruxelles-03-10-2014-1869205_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141004](http://www.lepoint.fr/economie/le-projet-de-budget-francais-pourrait-etre-retoque-par-bruxelles-03-10-2014-1869205_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141004)

(Source : www.lepoint.fr du 05/10/2014, AFP)

● **Les chômeurs qui retravaillent vont être indemnisés plus longtemps**

A dater du 01/10/14, les règles d'indemnisation des chômeurs ont changé. Ainsi, tout demandeur d'emploi qui reprend un travail bénéficiera de droits rechargeables. **La Croix** : « *Jusqu'ici, lorsqu'un chômeur retrouvait un emploi pendant au moins 610 heures, sans avoir consommé tous ses droits, puis le perdait à nouveau, l'Unédic comparait alors son ancien capital de droits et son nouveau, et ne retenait que le plus haut. Désormais, dès qu'un chômeur retravaillera au moins 150 heures, il sera assuré de toucher d'abord ses droits anciens, puis ses droits acquis dans son nouveau travail. Ce qui aura pour effet d'allonger la durée d'indemnisation* ». Mais pas forcément le montant du cumul ! Près d'un million de personnes vont voir leurs droits allongés, sans compter 100 000 allocataires qui ont retravaillé entre 150 et 610 heures, et près de 30 000 jeunes en alternance. **L'Unédic** : « *[En revanche la nouvelle règle va se traduire] par une baisse de l'indemnisation pour environ 500 000 allocataires* ». Mêmes effets pour la réforme de l'indemnisation de l'activité réduite. Un nouveau mode de calcul du cumul emploi-salaire fait que le demandeur d'emploi sera indemnisé plus longtemps, mais parfois avec un montant moins important. Sur 1,1 million de chômeurs qui ont une activité réduite, 145 000 personnes auront des droits améliorés, contre 430 000 qui verront leurs droits baisser (notamment des intérimaires). **Pierre-Edouard Magnan**, délégué fédéral du Mouvement national des chômeurs et des précaires : « *Il y aura des perdants et des gagnants. Nous aurions préféré qu'il n'y ait que des gagnants, cela dit ces derniers nous semblent majoritaires. Mais il faudra regarder l'application en novembre [, mois où les premiers paiements prendront effet]* ».

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Les-chomeurs-qui-retravaillent-vont-etre-indemnisés-plus-longtemps-2014-10-01-1214430?xtor=EPR-9-%5B1300717412%5D>

(Source : www.la-croix.com du 01/10/2014, Nathalie Birchem)

● **La prime aux petites retraites versée en 2015**

C'est RTL qui le dit : la prime forfaitaire de 40 euros versée aux petites retraites (inférieures à 1 200 euros mensuels) ne le sera qu'en 2015, probablement en février ou mars. **Motif ?** La direction des impôts doit recenser les bénéficiaires en épluchant toutes les déclarations fiscales de 2014. Pour Bercy, il ne s'agit pas de retard, aucune date n'ayant été jusqu'ici avancée par le premier ministre, ni par le gouvernement.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/10/01/97002-20141001FILWWW00023-la-prime-aux-petites-retraites-versee-en-2015.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 01/10/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **La Poste : plus forte hausse tarifaire de son histoire au 1^{er} janvier**

C'est la hausse la plus importante de toute l'histoire de La Poste, à partir du 1^{er} janvier 2015. **Nicolas Routier**, directeur général de la branche Services-Courrier-Colis : « *La lettre prioritaire à timbre rouge passe de 0,66 à 0,76 euro et la lettre verte à timbre vert passe de 0,61 à 0,68 euro* ». Une hausse tarifaire en moyenne de 7 % (contre 2,8 % au 1^{er} janvier 2013, 3 % au 1^{er} janvier 2014). Cette augmentation était attendue puisque, le 22 juillet 2014, l'Autorité des télécoms, l'Arcep, avait donné son accord. **Un responsable de La Poste** : « *Nous avons utilisé environ 40 % du panier tarifaire sur les quatre ans, en conformité avec la décision. [L'augmentation] n'est pas destinée à être reproduite dans son ampleur* ». **La raison ?** « *Il y avait une situation de nécessité de rétablir notre modèle économique et de pouvoir continuer à investir, [alors que se poursuit] une stratégie de maintien d'un service universel très étendu et d'un haut niveau de qualité en conformité avec notre plan pour l'horizon 2020* ». Les colis, eux, enregistreront pour leur part dans trois mois une hausse de 1 % de leurs tarifs, en moyenne. En fait, on assiste à une chute importante du nombre de

courriers : de 18 milliards de plis en 2008 à 13 milliards en 2015. **M. Routier** : « *Tout indique que nous atteindrons 9 milliards dans six ans* ».

http://lexpansion.leexpress.fr/entreprises/la-poste-plus-forte-hausse-tarifaire-de-son-histoire-au-1er-janvier_1603408.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 01/10/2014)

● **Bercy annonce un superbonus pour l'achat de véhicules propres**

Le 01/10/14, le gouvernement a annoncé la création d'un superbonus pour l'achat de véhicules propres, un superbonus qui pourra atteindre 3 700 euros pour un véhicule électrique, et sera cumulable avec le bonus écologique. La remise pourrait ainsi atteindre jusqu'à 10 000 euros au total. La mesure devrait être mise en place à la mi-2015.

M. Macron, ministre de l'Economie : « *J'ai une priorité : consolider la filière automobile, son innovation et sa production en France ; une ligne directrice : accompagner les nouvelles formes de mobilité avec de nouvelles offres françaises de technologies et de services* ».

[http://www.challenges.fr/automobile/20141002.CHA8476/bercy-annonce-un-superbonus-pour-l-achat-de-vehicules-propres.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141002_NLCHAUCTU10H- -bercy-annonce-un-superbonus-pour-l-achat-de-vehicules-propres#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141002](http://www.challenges.fr/automobile/20141002.CHA8476/bercy-annonce-un-superbonus-pour-l-achat-de-vehicules-propres.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141002_NLCHAUCTU10H- -bercy-annonce-un-superbonus-pour-l-achat-de-vehicules-propres#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141002)

(Source : www.challenges.fr du 02/10/2014)

● **1,1 milliard, c'est le surcoût des guerres menées par la France en 2014**

Le 01/10/14, **Jean-Yves Le Drian**, ministre de la Défense, a estimé que le montant des surcoûts des opérations extérieures (Opex) des armées françaises devrait avoisiner 1,1 milliard d'euros en 2014. M. Le Drian a indiqué devant la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale que la dotation budgétaire au titre des Opex s'élèvera à 450 millions d'euros en 2015, comme en 2014. Et si le chiffrage global pour 2014 est encore en cours d'évaluation, **M. Le Drian** a précisé : « *Je peux toutefois déjà vous dire qu'au 31 août 2014, la consommation effective au titre des surcoûts Opex s'élevait à 743 millions d'euros (680 millions au 31 juillet) et que le surcoût prévisionnel total devrait avoisiner 1,1 milliard d'euros en 2014. [Au-delà des 450 millions inscrits dans la loi de finances,] les Opex non budgétées font l'objet d'un financement interministériel [et ne pèsent pas sur le budget de la Défense]. Ce fut le cas en 2013 et ce le sera à l'avenir* ». **Petit récapitulatif sur les trois dernières années** : **En 2013**, le surcoût des Opex avait été de plus de 1,2 milliard d'euros (l'année étant entre autres marquée par le désengagement des forces françaises d'Afghanistan). **En 2012**, il avait été de 873 millions. **En 2011**, de 1,24 milliard (année des opérations en Libye et en Côte d'Ivoire).

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20141002trib8b123a416/1-1-milliard-c-est-le-surcout-des-guerres-menees-par-la-france-en-2014.html>

(Source : www.latribune.fr du 02/10/2014, Michel Cabirol)

● **La prime pour l'emploi et le RSA bientôt fusionnés ?**

Le 05/10/14, **M. Sapin**, ministre des Finances, a accordé un entretien au *Journal du Dimanche*. **M. Sapin** : « *L'an prochain, le poids des prélèvements sur l'économie, tous confondus, diminuera. C'est la première fois depuis cinq ans. Le nombre de foyers imposés retombera à son niveau de 2009. [...] Ensuite, nous engagerons une réforme de la prime pour l'emploi et du RSA activité, c'est à ce titre que des évolutions fiscales auront lieu* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/la-prime-pour-l-emploi-et-le-rsa-bientot-fusionnes-05-10-2014-1869475_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141005](http://www.lepoint.fr/economie/la-prime-pour-l-emploi-et-le-rsa-bientot-fusionnes-05-10-2014-1869475_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141005)

(Source : www.lepoint.fr du 05/10/2014, AFT)

[Retour au sommaire](#)

● **Gérard Larcher, 100 % Sénat**

Le 01/10/14, Gérard Larcher (UMP) a été élu président du Sénat. Il avait déjà occupé ce poste de 2008 à 2011.

http://www.liberation.fr/video/2014/10/01/gerard-larcher-100-senat_1112760?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 01/10/2014, Cyrielle Balerdi)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Budget de la Sécu : "Faire des enfants va bientôt devenir un luxe"

Les réactions des éditorialistes de la presse française par rapport au budget de la Sécurité sociale :

- **Gaëtan de Capèle, "Le Figaro"** : « *Le bon sens commanderait [...] de sanctuariser une politique familiale qui a fait ses preuves et qui allège le fardeau, déjà fort lourd, des dépenses à venir pour financer le nombre croissant des seniors. [...] Le gouvernement fait hélas tout le contraire. [Résultat,] faire des enfants va bientôt devenir un luxe* ».

- **Maurice Ulrich, "L'Humanité"** : « *Il faut bien les trouver, les quarante milliards du pacte de compétitivité pour le patronat. [...] C'est bien d'une inversion des priorités qu'il s'agit. [...] A la base de la Sécurité sociale, il y avait l'idée que la richesse produite dans les entreprises devait contribuer à la santé de tous et de la nation. Aujourd'hui, c'est la santé de tous qui va être mise à mal pour contribuer à la richesse des entreprises et de leurs actionnaires, alors même que le patronat ne s'engage sur rien mais veut tout* ».

- **Pierre Cavret, "Ouest-France"** : « *Fallait-il prendre le risque de sacrifier ces prestations sur l'autel des économies et de la rigueur, bien que ces dernières soient vitales en vue de redresser les comptes de notre système de protection sociale ? Ces coups de rabot dans la branche famille [relèvent] du bricolage voire du sauve-qui-peut* ». **M. Cavret** rappelle également que c'est la branche maladie qui « *sera la plus sollicitée* ».

- **Christophe Bonnefoy, "Le Journal de la Haute-Marne"** : « *Comment ne pas voir dans le budget 2015 de la sécurité sociale un sérieux coup de griffe à l'équilibre de la cellule familiale ? Voire une politique qui va à l'encontre du bon sens ? C'est à se demander, d'ailleurs, à quoi ont servi les précédents plans de réduction des déficits dans le domaine de la santé, et jusqu'où ils oseront aller. [...] Ce faisant, le gouvernement fournit de sérieux arguments à tous ceux qui lui reprochent de déstructurer la famille. Autrement dit, il tend le bâton pour se faire battre. On marche sur la tête. La nôtre* ».

- **Jacques Camus, "Groupe Centre-France"** : « *Le remède pourrait s'avérer pire que le mal. En mettant sur le dos de la branche famille une part (700 millions d'euros) des économies à réaliser, [le gouvernement] prend le risque de casser une politique familiale qui n'était d'ailleurs pas déficitaire* ».

- **Bruno Dive, "Sud-Ouest"** : « *Parmi les choses que nous envie l'Allemagne, il y a notre politique familiale. Il est vrai que la démographie française est une force, quand le vieillissement de la population allemande représente pour notre partenaire outre-Rhin un véritable talon d'Achille. Il fallait donc s'attaquer à l'une des rares politiques qui fonctionnent dans notre pays : la politique familiale. [Or] ce n'est pas en retirant un peu plus de pouvoir d'achat aux familles modestes que l'on va relancer la machine. Le gouvernement, qui baisse par ailleurs les impôts, reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. [Mais] il est tellement plus simple de s'attaquer aux familles, plutôt par exemple qu'aux laboratoires pharmaceutiques !* ».

- **Didier Rose, "Les Dernières Nouvelles d'Alsace"** : « *Faire plus et mieux pour moins cher. Aucun gouvernement n'a trouvé de posologie miracle pour la branche maladie du régime général. L'exécutif cherche donc des économies dans d'autres branches. Il pioche cette fois dans la poche des familles. Au plan politique, c'est moins risqué : raboter primes de naissance ou congés parentaux ne provoquera pas une révolution des layettes dans le pays* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140930.OBS0639/economies-de-la-secu-faire-des-enfants-va-bientot-devenir-un-luxe.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140930_NLNOACTU08H- -budget-de-la-secu-faire-des-enfants-va-bientot-devenir-un-luxe#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20140930](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140930.OBS0639/economies-de-la-secu-faire-des-enfants-va-bientot-devenir-un-luxe.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140930_NLNOACTU08H- -budget-de-la-secu-faire-des-enfants-va-bientot-devenir-un-luxe#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20140930)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 30/09/2014)

[Retour au sommaire](#)

● "Si vous n'entendez pas crier, c'est que nous ne faisons pas d'économies" (Hollande)

Le 30/09/14, le président de la république s'est exprimé devant des patrons, lors de la remise du prix de l'Audace créatrice, à l'Élysée. **Sujet ?** Les annonces concernant le coup de rabot sur les prestations familiales et la réforme des professions réglementées.

M. Hollande : « *Il faut faire des économies. C'est ce que nous allons faire en 2015 et cela a forcément des conséquences [...] Si vous n'entendez pas crier, c'est que nous ne faisons pas d'économies. [...] Il n'y a pas de plan d'économie qui soit indolore. Sinon, ça aurait déjà été fait [...] Les économies forcément sont douloureuses, il n'y a aucun secteur qui peut accepter de voir un certain nombre de ses habitudes, parfois de ses financements, être remis en cause. [Il faut faire ces économies] de manière juste, de manière efficace, de manière innovante. [...] Pendant les cinq années qui ont précédé mon entrée en responsabilité, la dette publique a augmenté de 600 milliards, nous sommes à 2 000 milliards. Donc notre rôle doit être de maîtriser les déficits pour éviter que nous puissions encore augmenter le niveau absolu de la dette même si elle se finance à des taux d'intérêts très bas. [...] Il nous faut améliorer aussi le fonctionnement de notre société [en instaurant] plus de concurrence, plus de sécurité, plus de simplification* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140930trib000851120/si-vous-n-entendez-pas-crier-c-est-que-nous-ne-faisons-pas-d-economiesrdquo-hollande.html>

(Source : www.latribune.fr du 30/09/2014)

● **Les mutuelles réclament en vain une baisse des taxes sur les contrats santé**

Constatant que de plus en plus de personnes renoncent à souscrire une assurance complémentaire santé, en raison du prix, **Etienne Caniard**, président de la mutualité française a demandé au gouvernement de baisser les taxes. Jusqu'à présent, ce dernier « *fait la sourde oreille* ». M. Caniard a expliqué, dans une conférence de presse, que les taxes sont passées de 1,75 % en 2005 à 13,27 % en 2012. **La Tribune** : « *Une dérive liée à la volonté de Bercy de boucher les trous du budget de la sécu, et plus généralement au désengagement de l'Etat. La CMU était, lors de sa création en 2000, financée à hauteur de 80 % par l'Etat. Aujourd'hui, cette contribution est quasiment tombée à zéro. Qui paie ? Les souscripteurs d'assurance complémentaire santé* ». Les mutuelles demandent une baisse des taxes, qu'elles s'engagent à répercuter. D'après La Tribune, la probabilité d'une telle baisse est « *proche de zéro* » : « *Le gouvernement pourra mettre en avant la généralisation au premier janvier 2015 de la complémentaire santé à tous les salariés : toutes les entreprises sont censées la leur offrir, en effet, d'ici trois mois, comme le prévoit la loi de juin 2013. Leur offrir... si l'on veut. Car les salariés se verront retirer de leur rémunération entre 40 et 60 % du coût de cette complémentaire. Mais ils seront de fait assurés...* »

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/20140930trib5d699a7f7/les-mutuelles-reclament-en-vain-une-baisse-des-taxes-sur-les-contrats-sante.html>

(Source : www.latribune.fr du 30/09/2014, Ivan Best)

● **Pharmaciens, notaires, kinés : la colère des professions réglementées**

La réforme des professions réglementées crée des remous chez ces dernières. Penchons-nous plus spécialement sur les professionnels de Santé. Que craignent-ils ? **Les pharmaciens** : ils redoutent de perdre leur monopole sur la vente des médicaments. Autres pierres d'achoppement : l'ouverture éventuelle du capital des sociétés d'exercice libéral (SEL) et à l'arrivée d'actionnaires non pharmaciens dans leurs officines. **Les laboratoires de biologie médicale** : ils redoutent cette même ouverture. **Les dentistes** : ils redoutent la suppression du numerus clausus et l'ouverture à la concurrence, puisqu'il est question que les patients puissent à l'avenir se faire poser des prothèses par les prothésistes eux-mêmes. **Les médecins** : ils protestent contre le futur projet de loi santé, attendu pour octobre, qui pourrait, selon eux, placer la médecine libérale sous la coupe de l'administration. **Les kinésithérapeutes** : ils redoutent aussi le projet d'ouverture des SEL et la fin éventuelle du numerus clausus (une inconnue toutefois : on ne sait pas encore si la profession sera concernée, ou non, par la réforme).

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Pharmaciens-notaires-kinés-la-colere-des-professions-reglementees-2014-09-30-1214129?xtor=EPR-9-%5B1300717412%5D>

(Source : www.la-croix.com du 30/09/2014, Nathalie Lacube (avec AFP))

[Retour au sommaire](#)

● Arrêts maladie : contrôles renforcés chez les fonctionnaires

D'après un décret paru le 05/10/14 au Journal Officiel, avec comme date d'application le 06/10/14, les agents de la fonction publique ne respectant pas les délais d'envoi d'un arrêt maladie (48 heures) pourront perdre une partie de leur rémunération. **Extrait du décret** : « En cas de manquement à cette obligation, l'administration informe l'agent de la réduction de la rémunération à laquelle il s'expose en cas de nouvel envoi tardif dans un épisode de 24 mois. [En cas de nouveau retard, l'administration est alors] fondée à réduire de moitié sa rémunération entre la date de prescription de l'arrêt et la date effective d'envoi de l'avis d'arrêt de travail ». Le décret précise toutefois que la baisse de rémunération n'est pas applicable en cas d'hospitalisation ou si l'agent justifie son retard dans les huit jours. Ce décret intervient alors que la droite réclame le retour de la journée de carence (non indemnisée) chez les agents en arrêts maladie, mise en place par M. Sarkozy et abrogée par M. Ayrault. **Le Point** : « Dans le secteur privé, le délai est de trois jours avant que n'intervienne la prise en charge par l'assurance maladie, mais beaucoup d'entreprises compensent le manque à gagner, ce qui n'est pas le cas dans le public ». **Les chiffres du ministère du Travail**, datant de 2013 : le taux d'absence pour maladie chez les fonctionnaires : 3,9 %. Chez les salariés du privé en CDI depuis + d'un an : 3,7 %. Chez les salariés du privé en contrat précaire (CDD, intérim), ou en CDI depuis moins d'un an : 2,6 %. [http://www.lepoint.fr/economie/arrets-maladie-controles-renforces-chez-les-fonctionnaires-06-10-2014-1869719_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141006](http://www.lepoint.fr/economie/arrets-maladie-controles-renforces-chez-les-fonctionnaires-06-10-2014-1869719_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141006)
(Source : www.lepoint.fr du 06/10/2014)

FISCALITE

● La taxe de séjour serait finalement relevée pour les hôtels de luxe

Le 01/10/14, Les Echos annonçaient que la fiscalité des hôtels de luxe allait bien augmenter. D'après le journal, le gouvernement aurait acté, le 30/09/14, un relèvement du plafond de la taxe de séjour – soit : pour les hôtels trois étoiles : 2 euros par nuit et par personne (un relèvement d'un euro) ; pour les hôtels quatre étoiles : 2,50 euros ; pour les hôtels cinq étoiles : 3 euros ; pour les palaces : 3,50 euros, contre 1,50 euro aujourd'hui. <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/01/20002-20141001ARTFIG00108-la-taxe-de-sejour-serait-finalement-relevee-pour-les-hotels-de-luxe.php>
(Source : www.lefigaro.fr du 01/10/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Non, les PME et ETI ne sont pas plus taxées que les grandes entreprises

Le 02/10/14, une étude **CSA et Lowendalmasaï** révèle que les grandes entreprises paient 27 % de prélèvements obligatoires de plus que les PME et les ETI (entreprise de taille intermédiaire) en France. **Dans le détail : en 2014**, les grandes entreprises (plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires (CA) ou plus de 1 500 salariés) sont taxées à 11,6 %. Viennent ensuite les ETI (plus de 50 millions d'euros de CA ou plus 250 salariés) qui sont taxées à 9,9 %. Enfin, les PME (au moins 20 millions de CA ou plus de 50 salariés) sont, elles, taxées à 9,1 %. **En 2013**, la taxation des entreprises était la suivante : les grandes entreprises (10,7 %), les ETI (11,3 %), les PME (12,3 %). **En 2012**, la différence de pression fiscale et sociale entre petites et grandes entreprises atteignait 35 %, à l'avantage des grandes entreprises. Le communiqué de **CSA et Lowendalmasaï** : « La tendance a fini par s'inverser depuis 2012 (année de la première publication de l'indice TTC) ce qui s'explique en partie par les retouches opérées par les différents gouvernements depuis 2010 visant à accentuer la pression fiscale exercée sur les grandes entreprises ». Ce qui n'empêche pas huit sur dix des dirigeants de PME de juger qu'ils sont plus taxés que les grandes entreprises. Explication par **M. Mary**, directeur des opérations France de Lowendalmasaï : « On peut penser que les PME n'ont pas perçu de changement dans la mesure où le rattrapage s'est fait au travers d'un alourdissement des charges sur les grandes entreprises ». Concernant les mesures de réduction des coûts, 91 % des entreprises plébiscitent en priorité les dispositifs de crédit d'impôts tels que le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). **Challenges** : « Près d'une entreprise sur deux utilise le CICE pour investir dans des équipements contre 31 % qui envisagent de procéder à des créations de postes via le CICE ».

- **Nb** : La troisième édition de l'indice TTC (total taxes et cotisations) de Lowendalmasaï a été réalisée à partir des bilans et comptes de résultats publiés entre 2011 et 2013 par 13 814 entreprises de tous les secteurs d'activité réalisant plus de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle prend en compte l'ensemble des taxes et cotisations auxquelles les entreprises françaises sont assujetties rapportées à leur chiffre d'affaires. L'enquête de perception a été réalisée du 5 au 12 septembre auprès de 120 directeurs administratifs et financiers et dirigeants d'entreprises de 50 salariés ou plus.

<http://www.challenges.fr/economie/20141002.CHA8471/non-les-pme-et-eti-ne-sont-pas-plus-taxe-es-que-les-grandes-entreprises.html>

(Source : www.challenges.fr du 02/10/2014, avec AFP)

● **Redevance télé : Hollande prône "une assiette plus large et plus juste"**

Le 02/10/14, **M. Hollande** est intervenu devant le CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) : « *On peut regarder les chaînes du service public sur d'autres instruments que la télévision. L'objectif est qu'à rendement constant, sans que ça ne coûte rien de plus à personne, il puisse y avoir une assiette plus large et plus juste [pour la redevance]. La seule détention du poste de télévision ne peut pas être exclue de cette réflexion* ». **L'objectif ?** Elargir la redevance aux possesseurs d'ordinateurs, de tablettes ou de smartphones. Si **Fleur Pellerin**, ministre de la Culture, a déclaré qu'il n'y aurait aucun élargissement de l'assiette de la redevance en 2014, elle a convenu qu'une réflexion était en cours : « *On est en droit de se demander pourquoi, à terme, la redevance ne pèserait que sur les détenteurs de télévision* ».

http://www.lexpress.fr/actualite/medias/redevance-tele-hollande-prone-une-assiette-plus-large-et-plus-juste_1607635.html

(Source : www.lexpress.fr du 03/01/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **L'UFC-Que Choisir inaugure la loi sur les actions de groupe**

Le 01/10/14, **l'UFC-Que choisir** a lancé la première action de groupe en France (loi Hamon sur la consommation, votée par le Parlement en février 2014). **Sa cible ?** L'administrateur de biens Foncia. L'UFC assigne donc Foncia devant le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre (Hauts-de-Seine). **Motif ?** L'UFC veut obtenir de Foncia l'indemnisation de 318 000 locataires, qui auraient payé indûment des frais d'expédition de quittance, pour un total évalué à 44 millions d'euros sur cinq ans. En décembre 2013, Foncia avait déjà été condamné pour le même motif par la 1^{ère} chambre civile du TGI de Paris. Dans ses attendus, le TGI avait considéré comme illicite « *la pratique consistant à percevoir auprès d'un locataire des frais d'expédition de quittance facturés 2,30 euros et dénommés "service d'avis d'échéance"* ». **La procédure ?** L'UFC devra obtenir un premier jugement, dit de responsabilité. Si, après un éventuel appel et un éventuel pourvoi en cassation, le jugement de responsabilité était définitif, cela ouvrirait la voie à une indemnisation. **Mme Taubira**, ministre de la Justice, **M. Macron**, ministre de l'Economie, et **Mme Delga**, ministre du Commerce, ont publié un communiqué commun dans lequel ils « *saluent l'entrée en vigueur ce jour de la procédure d'action de groupe* » : « *C'était un engagement de campagne du Président de la République et il est rempli. Cette nouvelle voie d'action pour la défense des intérêts des consommateurs pourra être mise en œuvre dès le 1^{er} octobre 2014* ». **Le but de cette loi ?** Faire que des associations de consommateurs puissent saisir des juridictions civiles au nom de consommateurs s'estimant victimes de manquement d'un professionnel à ses obligations légales ou contractuelles. Le champ est limité à la vente de biens, à la fourniture de services et aux pratiques anticoncurrentielles.

http://www.liberation.fr/economie/2014/10/01/l-ufc-que-choisir-inaugure-la-loi-sur-les-actions-de-groupe_1112210?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 01/10/2014, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La justice sanctionne la CGT dans l'affaire du comité d'entreprise d'EDF

Le 01/10/14, le tribunal correctionnel de Paris a prononcé des peines de prison avec sursis (comprises entre deux et dix-huit mois) à l'encontre du **CCAS** (le comité d'entreprise de l'EDF). La CGT, pour sa part, a été condamnée à une amende de 20 000 euros, et la société du journal l'Humanité à une amende de 75 000 euros. **Motif ?** Abus de confiance et emplois fictifs. **Dominique Bousquenaud, CFDT** : « *Nous sommes satisfaits que la gravité des faits ait été reconnue mais nous trouvons dommage que le CCAS n'ait pas demandé reconnaissance du préjudice subi par les agents et qu'EDF se soit retirée au dernier moment de la procédure* ». Quelle répercussion cela aura-t-il sur les prochaines élections professionnelles, qui auront lieu le 26/11/14 ? Les dernières élections, en 2009, avaient donné la majorité absolue à la CGT. En sera-t-il de même ? A suivre.

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/La-justice-sanctionne-la-CGT-dans-l-affaire-du-comite-d-entreprise-d-EDF-2014-10-01-1214804?xtor=EPR-9-%5B1300717978%5D>

(Source : www.lacroix.com du 01/10/2014, Nathalie Birchem)

● Euro Disney se recapitalise à hauteur d'un milliard d'euros

Le 06/10/14, Euro Disney a officiellement annoncé un projet de recapitalisation d'un milliard d'euros, soutenu et garanti par sa maison mère américaine. **Tom Wolber**, président d'Euro Disney : « *Disneyland Paris est la première destination touristique en Europe, mais la dégradation de l'environnement économique et le poids de la dette du groupe ont fortement impacté ses recettes et sa liquidité. [...] Cette proposition de recapitalisation d'Euro Disney est essentielle pour renforcer sa solidité financière et permettre au groupe de continuer à investir dans le parc afin d'améliorer l'expérience visiteur* ». **Challenges** : « *Le plan devrait se traduire par une probable OPA et pourrait aboutir à un retrait d'Euro Disney de la Bourse de Paris* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20141006.CHA8558/euro-disney-se-recapitalise-a-hauteur-d-un-milliard-d-euros.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141006_NLCHAACU10H- -euro-disney-se-recapitalise-a-hauteur-d-un-milliard-d-euros#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141006](http://www.challenges.fr/entreprise/20141006.CHA8558/euro-disney-se-recapitalise-a-hauteur-d-un-milliard-d-euros.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141006_NLCHAACU10H- -euro-disney-se-recapitalise-a-hauteur-d-un-milliard-d-euros#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141006)

(Source : www.challenges.fr du 06/10/2014)

DERNIERE MINUTE

● Le déficit de l'État s'est à nouveau creusé fin août

Fin août, le déficit public de la France s'est creusé à 94,1 milliards d'euros, contre 93,6 milliards un an auparavant. **Le ministère des Finances**, le 07/10/14 : « *Du fait notamment des dépenses exceptionnelles du nouveau programme d'investissements d'avenir* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141007.CHA8599/le-deficit-de-l-etat-s-est-a-nouveau-creuse-fin-aout.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141007_NLCHAACU10H- -le-deficit-de-l-etat-s-est-a-nouveau-creuse-fin-aout#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141007](http://www.challenges.fr/economie/20141007.CHA8599/le-deficit-de-l-etat-s-est-a-nouveau-creuse-fin-aout.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141007_NLCHAACU10H- -le-deficit-de-l-etat-s-est-a-nouveau-creuse-fin-aout#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141007)

(Source : www.challenges.fr du 07/10/2014)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr